

LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 3 MARS 2017

SOMMAIRE

- 1) **L'orgueilleux**
- 2) **Une cata !**
- 3) **Juppé au coin du bois**
- 4) **Coup de gueule**
- 5) **Hue... Robert**
- 6) **Au secours ! Sarko revient...**
- 7) **N'importe quoi !!**



Gérard Diez La Presse en Revue

I) François Fillon, un "homme dangereux" qui a joué "son dernier atout", selon la presse étrangère



François Fillon, candidat de la droite à la présidentielle, en visite dans un vignoble à Nîmes (Gard), le 2 mars 2017. (JEAN-PAUL PELISSIER / REUTERS)



Camille Caldini
France Télévisions

Après sa décision de poursuivre sa campagne et ses attaques contre le système judiciaire, le candidat de la droite à la présidentielle est accusé de "bafouer l'Etat de droit" par des quotidiens européens.

François Fillon, qui a choisi de se maintenir dans la course à l'Élysée malgré sa possible mise en examen, s'est dit victime d'un "assassinat politique", accusant de ce crime aussi bien la justice que le gouvernement et les médias, lors d'une conférence de presse, mercredi 1er mars. Le lendemain, quasi unanimement, la presse française, nationale et régionale, voit dans ces déclarations un "suicide politique", qui va "causer des dégâts à la démocratie" et "à la République". Seul Le Figaro estime que François Fillon "a eu raison" de "contre-attaquer crânement en portant l'affaire devant l'arbitre suprême des sociétés démocratiques : le suffrage populaire".

Et à l'étranger ? "Monsieur Propre n'existe plus" depuis déjà quelques semaines, pour les médias européens. Et les derniers développements de l'affaire Fillon n'ont pas arrangé l'image du candidat chez nos voisins.

Le "moment Trump" de Fillon

Pour le journal belge Le Soir (article payant), François Fillon, "en bafouant l'Etat de droit, se disqualifie". Le choix du candidat des Républicains de s'en remettre aux électeurs en maintenant sa candidature "fait de lui désormais un homme dangereux pour la démocratie", estime le quotidien. François Fillon s'est ainsi "mis dans le sillage des populistes à la Trump, Le Pen, Wilders, Kaczynski et autres Orban", considère Le Soir.

Pour le quotidien Die Welt, en Allemagne, "la seule différence avec Marine Le Pen, c'est qu'il accepte de répondre aux juges le 15 mars". La conférence de presse de François Fillon a été un "moment Trump", analyse en outre le journal : "Fillon s'est présenté devant les médias comme un partisan de la théorie du complot."

D'ordinaire, les politiques appellent au calme. En 2017 en France, ils veulent que la rue les protège de la justice

Le correspondant à Paris de la Tribune de Genève, qui rappelle d'abord que François Fillon bénéficie toujours de la présomption d'innocence, estime que "la présidentielle 2017 est d'ores et déjà abîmée. Et François Fillon, comme Marine Le Pen, en porte une lourde responsabilité." Pour le Telegraph (en anglais) aussi, "le scandale François Fillon conduit la politique française dans le caniveau".

De son côté, The Independent (en anglais) voit dans les choix de François Fillon un cadeau à Marine Le Pen : "Si la présidente du Front national voulait un symbole de la décadence de l'élite politique française, elle pouvait difficilement en convoquer un plus frappant que son opposant."

"Fillon à l'Élysée, Penelope devant le juge"

Le quotidien britannique The Guardian (en anglais) analyse : "En accusant l'État français de tentative d'assassinat politique pas seulement contre lui, mais aussi contre le processus démocratique lui-même, Fillon a joué son dernier atout." Une analyse partagée par Le Temps, pour qui François Fillon "a choisi de tout risquer : son avenir bien sûr, mais aussi celui de sa famille politique et, quelque part, celui de la cohésion républicaine dans une France où les juges et les médias sont désormais devenus des cibles pour les prétendants à la fonction suprême".

Le quotidien néerlandais De Volkskrant souligne un détail inédit : "Si Fillon est élu, il bénéficiera de l'immunité pendant la durée de sa présidence. Cela ne vaut pas pour Penelope. Ce qui pourrait donner lieu à une situation bien curieuse : Fillon à l'Élysée, Penelope devant le juge." À présent, "l'élection présidentielle française se situe quelque part entre un roman de Balzac et une série télé : un peu Comédie humaine, un peu House of Cards", imagine le Corriere della Sera (en italien).

francetvinfo.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Affaire Fillon : autopsie d'un désastre



François Fillon lors de sa conférence de presse du 1er mars, au cours de laquelle il a annoncé qu'il ne renoncerait pas à se porter candidat à la présidentielle. (Christophe ARCHAMBAULT / AFP)

EDITO. Au lieu d'exfiltrer immédiatement François Fillon, les ténors des Républicains ont fait primer les petits calculs politiques. Et retardé d'autant la nécessaire sortie du candidat "suspect".



Serge Raffy

François Fillon l'entêté, enfermé dans un déni quasi mystique, pour ne pas dire christique, celui du martyr portant la croix, sous les crachats et les huées. L'image pourrait contenter les lyncheurs publics, tant ce que nous vivons a une dimension effarante, irrationnelle, de l'ordre du religieux. Fillon coupable de tous les maux, entraînant son camp vers le précipice, comme un kamikaze japonais, un Néron de l'ère du numérique ? Attention au jugement hâtif, à la faute de cares.

Réduire la pièce politique à laquelle nous assistons à une forme d'acharnement thérapeutique d'une poignée de militants protégeant leur champion, serait singulièrement réducteur. François Fillon seul coupable ? Evidemment, non. Depuis plus d'un mois, la droite française joue une partie de poker menteur avec "le condamné à mort". Dès les premières minutes, après la parution de la bombe du "Canard enchaîné", les vieux briscards des Républicains savaient que le Penelopegate allait dérouler sa pelote de malheur avec la régularité d'un métronome. Ils savaient que la malédiction s'écoulerait, au compte gouttes, sur la candidature

du "marquis de Sablé", comme un acide insidieux. Un supplice chinois.

Les calculs ont pris le pas

Leur expérience leur dictait de réagir vite, avant la mise en bière. Pourquoi donc n'ont-ils pas débranché le "candidat suspect" en urgence ? Certes, arguaient-ils, il y avait la légitimité de la primaire, ce suffrage universel qui fait croire aux hommes politiques qu'ils sont devenus intouchables. Certes, le scandale dévoilé ne les empêchaient pas de brandir la présomption d'innocence, comme un étendard salvateur. Certes, certes.

Mais, en coulisses, les écuries des candidats de la primaire ont, dès le début, repris leurs bonnes vieilles habitudes, celles des petits calculs politiques. Il y avait ceux qui se positionnaient déjà dans l'après-défaite, ceux qui ne voulaient pas d'un Juppé aux portes du pouvoir, ceux qui escomptaient la trêve des juges, ceux qui barraient la route d'un cadet, remplaçant au pied levé, François Baroin, Bruno Le Maire, Laurent Wauquiez, voire Valérie Pécresse, un Macron version droite moderne.

Il y avait ceux qui ne voulaient pas voir Nicolas Sarkozy jouer les faiseurs de roi. Et pourtant, l'ancien président, durant toute cette phase ubuesque, a joué un rôle central. Il a tenté de trouver une sortie de crise. Paradoxe : celui que son camp avait rejeté a gardé la main, alors que ce travail de rassembleur aurait dû être le travail d'Alain Juppé.

Exfiltrer "F le maudit"

Mais le maire de Bordeaux, comme à son habitude, est resté sur son quant à soi, attendant, dédaigneux, que les ténors de LR viennent l'implorer, le supplier, presque à genoux, de les sauver du désastre. Plusieurs de ses proches lui avaient pourtant conseillé de sortir du bois, de prendre des risques, transgresser, se déclarer au plus vite, sans faire la fine bouche. En vain. En jouant la montre, l'ancien Premier ministre de Jacques Chirac a laissé le venin de la défaite pénétrer dans la machine infernale. Terrible constat qui a entraîné notre pays, devenu la risée de toute l'Europe, dans une pantomime grotesque.

En étant incapables de trancher dans le vif dès les premiers jours, en jouant au bal des hypocrites, les patrons de la droite ont laissé l'homme des

emplois fictifs devenir lui-même un candidat fictif. Hier encore, en privé, certains d'entre eux se comparaient à la secte du Temple Solaire, résignés, les uns et les autres, à l'immolation prochaine.

Ils ont encore une chance d'éviter le précipice. En désignant dans les heures qui viennent un remplaçant au "forcené de la Sarthe". Il faut exfiltrer "F le maudit" avant que la maison ne brûle totalement. Pas seulement pour que la droite, toujours prisonnière des démons de la division, ne soit pas un champ de ruines, mais pour qu'elle joue pleinement son rôle. Pour la démocratie, tout simplement. Kidnapper Fillon ? Décréter une "alerte enlèvement" ? Nous y sommes...

Serge Raffy Journaliste



III) Un sondage donne Juppé devant Macron et Le Pen s'il remplace Fillon

Réalisée par Odoxa pour France2, cette enquête d'opinion était très attendue par les juppéistes pour contraindre François Fillon au retrait.

Geoffroy Clavel
Chef du service politique du HuffPost



POOL New / Reuters
Alain Juppé et François Fillon lors du débat d'entre-deux-tours de la primaire de la droite.

La droite républicaine peut-elle encore gagner l'élection présidentielle? Un sondage réalisé par Odoxa Dentsu Consulting pour France2 vient d'offrir un argument de poids aux militants d'un retrait de François Fillon au profit d'Alain Juppé. Selon cette enquête d'opinion réalisée au moment où la campagne du vainqueur de la primaire part à vau-l'eau, le maire de Bordeaux se classerait en tête au premier tour de l'élection présidentielle, devant Emmanuel Macron et Marine Le Pen, mais à la condition que François Fillon se retire en sa faveur. Ce qui n'est pas encore acquis.

Réalisé les 1er et 2 mars dernier auprès d'un échantillon de 943 électeurs, c'est à dire au moment où le scénario d'un retour d'Alain Juppé reprenait du galon, ce sondage donne Alain Juppé en tête des intentions de vote au premier tour avec 26,5% des voix, devant Emmanuel Macron (25%) et Marine Le Pen (24%). Cette enquête est la première depuis des mois à ne pas donner la candidate du Front national en tête au premier tour et même éliminée du second.

Mais ce podium est à prendre avec précaution compte tenu de la marge d'erreur. Surtout, la candidature d'Alain Juppé n'étant pas actée, rien n'obligeant François Fillon à se retirer, difficile d'affirmer que les intentions de vote qui s'expriment ici se confirmeront dans les jours qui viennent.

En se maintenant, Fillon est éliminé

Accablant pour François Fillon, si celui-ci décidait de se maintenir, il serait relégué à la troisième place et donc éliminé avec 19% des voix, loin derrière Marine Le Pen (25,5%) et surtout Emmanuel Macron (27%) qui se classe pour la première fois en tête d'un sondage d'intentions de vote. S'agissant du candidat de la droite, l'analyse d'Odoxa est sans concession: "même si son socle est solide (84% d'entre eux se déclarent certains de voter pour lui), ce score serait insuffisant pour lui permettre de se qualifier. Même avec les marges d'erreur statistiques (2 à 3 points), il n'aurait aujourd'hui aucune chance de se qualifier".

Les soutiens du plan B Juppé espéraient depuis longtemps une telle enquête d'opinion qui accrédite le scénario d'un retour gagnant du maire de Bordeaux. "Si on continue comme ça, on va vers une défaite assurée à l'élection présidentielle. Au vu du calendrier judiciaire, rien ne va s'arranger. Il est temps de penser à l'intérêt général", plaide un juppéiste.

Une pierre de plus dans le jardin d'un François Fillon désormais confronté à un lourd dilemme: doit-il se maintenir au nom de la présomption d'innocence si cela signifie faire perdre son camp?

huffingtonpost.fr

IV) Le coup de gueule d'un grand magistrat contre François Fillon

INTERVIEW Pour Bruno Cotte, ancien procureur de Paris et ex président de la chambre criminelle de la Cour de cassation : "la France a rarement connu des attaques aussi fortes, aussi constantes, contre son institution judiciaire".



Bruno Cotte, ici au Palais de Justice de Paris lorsqu'il était président de la chambre criminelle de la Cour de cassation.
JOEL ROBINE / AFP



Antoine Izambard
Journaliste

C'est une figure de l'institution judiciaire. Procureur de Paris (1990-1995), président de la chambre criminelle de la Cour de cassation (2000-2007) et membre de l'Institut de France,

Bruno Cotte lance un message d'alerte à propos de la remise en cause de la justice en France. Entretien.

Comment ressentez-vous les remises en cause de l'institution judiciaire par François Fillon qui appelle même à un "grand rassemblement populaire" dimanche au Trocadéro pour dénoncer "l'action de déstabilisation" menée contre lui ?

La situation est grave, critique. La France a rarement connu des attaques aussi fortes, aussi constantes, contre son institution judiciaire. En février 1971, le Secrétaire général de l'UDR, René Tomasini avait affirmé que les juges étaient "tous des lâches", Nicolas Sarkozy avait lui comparé les magistrats à des "petits pois", il y a eu aussi les propos de François Hollande dénonçant la "lâcheté" de l'institution judiciaire (dans le livre Un président ne devrait pas dire ça..., Ndlr), mais ces critiques étaient ponctuelles, la manifestation d'un mouvement d'humeur. Or depuis un mois, la remise en cause de la justice est constante, elle gagne même chaque jour en intensité. Il est très clair que l'institution judiciaire doit être critiquée mais il y a des limites. La conséquence est que les trois juges en charge de l'instruction du dossier (Serge Tournaire, Aude Baresi et Stéphanie Tacheau) vont avoir une énorme pression. Ce n'est pas bon. Et cela est d'autant plus injuste que les magistrats du Parquet national financier et ces trois juges ont été d'une discrétion exemplaire.

Quant à la manifestation de dimanche, il faut voir si c'est un rassemblement de soutien au candidat, auquel cas je n'ai pas de problème avec cela ou si le but est de manifester contre les juges. Cette dernière hypothèse serait difficilement qualifiable. Ce serait de mon point de vue inédit.

François Fillon se dit victime d'un acharnement judiciaire. La justice a-t-elle traité son cas avec plus d'empressement que celui d'un justiciable ordinaire?

Non. Ces attaques sont consternantes. Tout fonctionne normalement jusqu'à présent. Le principe de la justice, surtout en matière pénale, consiste à dire qu'une affaire extraordinaire doit être traitée de façon ordinaire. Il ne doit pas y avoir de discrimination des affaires. Mais avant de parler d'acharnement judiciaire, je tiens à préciser que le Parquet national financier avait la possibilité de citer directement les protagonistes devant un tribunal correctionnel réuni en audience publique. Cela aurait été bien plus violent. Quant

à la question de savoir si le parquet s'est saisi trop rapidement, je répondrais qu'il agit très souvent avec célérité. Il est arrivé plusieurs fois que le parquet ouvre une enquête après la publication d'articles dans la presse. Cet argument ne devrait donc pas donner matière à une forte contestation. Enfin, si François Fillon est mis en examen, ses avocats pourront toujours présenter des requêtes en annulation de la procédure, contester la compétence des juges d'instruction ou saisir la chambre de l'instruction. A ce sujet, il convient d'ailleurs de rappeler que François Fillon a tenu des propos pour le moins inexacts lorsqu'il affirme que ses avocats ont demandé que la chambre de l'instruction statue sur les irrégularités de la procédure et que cela leur a été refusé. C'est impossible de saisir la chambre de l'instruction avant d'avoir été mis en examen.

François Fillon semble sous-entendre que les juges auraient dû observer une "trêve judiciaire" censée prévaloir en période électorale. Entendez-vous cet argument ?

La seule règle ou coutume qui prévaut en période électorale concerne l'audiencement d'une affaire. En principe, la justice n'audience pas un candidat qui mène une campagne électorale. Mais il n'existe pas de "trêve" pour le déroulement de l'enquête. Cela n'est absolument pas érigé en pratique. Il faut arrêter d'utiliser de grands mots.



V) Robert Hue interpelle Emmanuel Macron

Par Robert Hue

COMMUNIQUE DE ROBERT HUE, PRESIDENT DU MDP

La violence inouïe avec laquelle François Fillon, englué dans une folle tourmente judiciaire, s'en prend aux fondements même de notre Etat de droit est une des plus violentes attaques menées contre cet Etat de droit et contre la Justice de notre pays depuis 1958.

Le comportement de la droite dure et de son candidat attaque brutalement des principes fondamentaux de notre démocratie. Pire encore, dans une opinion fragile, cela contribue à ouvrir en grand les vannes et les portes du pouvoir à l'extrême-droite de Marine Le Pen qui attend son heure.

A cinquante jours de l'élection présidentielle, en homme de gauche et fidèle aux valeurs que j'ai toujours portées, j'estime qu'il convient à chaque démocrate de prendre ses responsabilités. J'entends prendre les miennes dans les prochains jours.

Mon constat est malheureusement celui d'une gauche ravagée par les divisions, une gauche dont aucun des candidats – dont je respecte l'engagement – n'apparaît en mesure d'être présent au 2ème tour de l'élection Présidentielle pour empêcher le pire. Désormais, seul Emmanuel Macron, avec son projet progressiste, pourrait, me semble-t-il, atteindre cet objectif. Mais rien n'est joué.

J'interpelle Emmanuel Macron

Progressiste de gauche moi-même, pourquoi cacherais-je que je ne me retrouve pas toujours dans différents points de son projet et ne suis pas en phase avec certaines de ses aspirations libérales ? Mais je note par ailleurs que des axes forts de son projet me semblent positifs et répondent à l'esprit de conquête et de renouveau démocratique qu'appelle de ses vœux Emmanuel Macron. Il en est ainsi notamment des questions touchant le système éducatif et de formation, l'égalité homme-femme, de nouveaux rapports de l'Etat avec les citoyens...

Il est un point auquel je souscris plus que d'autres peut-être : c'est la proposition visant à la moralisation de la vie politique que j'ai moi-même portée depuis plusieurs années avec le Mouvement des Progressistes que j'anime.

Mais, c'est encore à un autre aspect touchant à la transparence de la vie économique et sociale que j'entends conditionner mon engagement.

Emmanuel Macron y a fait allusion dans sa conférence de presse aujourd'hui : il s'agit de l'évaluation des politiques publiques comme un axe fort de son projet.

Je demande à Emmanuel Macron s'il est prêt à introduire explicitement dans son projet une loi majeure portant sur l'éthique et la transparence

des finances, et tout particulièrement sur l'évaluation et le contrôle de l'action publique concernant l'utilisation des fonds publics accordés aux entreprises privées et publiques.

Une telle mesure qu'avec d'autres j'ai inlassablement portée serait à mes yeux un élément fort d'une politique de transparence des finances publiques, d'efficacité sociale et de rétablissement de la confiance avec les citoyennes et les citoyens français.

Paris, le 2 mars 2017

md-progressistes.fr

MAIS AUSSI :

Robert Hue prêt à soutenir Emmanuel Macron



ALAIN JOCARD / AFP

S'il ne le soutient pas officiellement, Robert Hue fait un pas franc vers Emmanuel Macron. Sur le site de son mouvement, le Mouvement des progressistes, l'ancien patron du PCF interpelle le candidat à la présidentielle.

"Aucun des candidats [de gauche] n'apparaît en mesure d'être présent au 2e tour de l'élection présidentielle pour empêcher le pire. (...) Seul Emmanuel Macron, avec son projet progressiste, pourrait, me semble-t-il, atteindre cet objectif", écrit-il, expliquant qu'il est prêt à "prendre ses responsabilités".

Si l'ancien candidat à l'élection présidentielle de 2002 ne cache pas des divergences "avec certaines des aspirations libérales" d'Emmanuel Macron, il note cependant "des axes forts de son projet" qu'il juge "positifs et répondent à l'esprit de conquête et de renouveau démocratique". "Des questions touchant le système éducatif et de formation, l'égalité homme-femme, de nouveaux rapports de l'Etat avec les citoyens", énumère l'ancien communiste.



VI) Pour lâcher François Fillon, Sarkozy attend un signe de Juppé



Par Thibaut Pézerat

L'ancien président a changé de position depuis mercredi, lorsqu'il assurait à François Fillon qu'il ne ferait rien pour le déstabiliser...

Dans ses bureaux de la rue de Miromesnil, Nicolas Sarkozy appelle, reçoit, conseille et consulte. Plus qu'à son habitude. L'ancien président a suivi de très près, toute la journée de jeudi, l'organisation du futur petit-déjeuner des sarkozystes, le mardi 7 mars, qu'organisent ses amis Brice Hortefeux et Pierre Charon. « D'ici à

mardi, Nicolas aura vu et appelé tout le monde », indique un proche, convaincu qu'un abandon de la campagne par les le camp de Sarkozy porterait le coup de grâce à son ancien Premier ministre. Problème, les choses s'accélérent de façon spectaculaire : en 24 heures, François Fillon a perdu tous les juppéistes de son écurie. Quelques sarkozystes ont bien quitté le navire en solo, comme Gérard Darmanin mais globalement, l'attelage tient : « Le mot d'ordre était de lâcher Fillon mardi matin, mais ça risque d'arriver avant... »

Reste l'indénouable question du plan B. Chez Sarkozy, on hésite. D'un côté, le souvenir d'un quinquennat au cours duquel « Sarkozy s'entendait bien mieux avec Juppé qu'avec Fillon. » De l'autre, celui d'un ralliement clair et net à son ancien Premier ministre, au soir du premier tour de la primaire de la droite. Lorsque Fillon appelle Sarkozy mercredi, l'ancien président la joue loyal: « Je ne serai pas celui qui te plantera le poignard dans le dos ». Depuis, le discours a radicalement changé : « Il ne veut pas qu'on dise que c'est lui qui empêche le retour de Juppé ». "Juppé n'a qu'à aller caresser la croupe de Sarkozy"

L'ancien Président, selon ses proches, attend désormais un signe de Bordeaux : « Juppé n'a qu'à aller caresser la croupe de Sarkozy et lui proposer un accord, c'est toujours comme cela qu'on a procédé ». L'ancien président n'appellera pas le maire de Bordeaux, « question de hiérarchie », mais il est désormais disposer « à l'écouter ».

Dans l'entourage d'Alain Juppé, tous les scénarios sont envisagés, y compris celui de proposer à Nicolas Sarkozy le nom de son protégé François Baroin pour Matignon. Les deux hommes ne font pourtant pas mystère de leur mépris mutuel. Un alliage impossible ? « Quand on te propose Matignon, tu acceptes », assure-t-on dans l'entourage de Juppé, qui tient désormais à manigancer dans le plus grand secret : « On fait les choses de la façon la plus discrète possible, pour qu'il n'y ait pas de fuite et ne pas faire capoter le plan ».



VII) "Le collaborateur fait tout et n'importe quoi parce que le député fait tout et n'importe quoi"



Le député PS René Dosière, qui publie "Argent, morale et politique", milite pour un statut du collaborateur parlementaire. Et dénonce un laisser-aller généralisé.

Propos recueillis par Michel Revol

C'est ce qu'on appelle avoir le sens du timing. Après avoir passé ses deux derniers mandats à surveiller d'un œil sourcilieux l'utilisation des deniers publics, René Dosière publie un ouvrage intitulé Argent, morale, politique (Seuil). Le député socialiste de l'Aisne, qui raccrochera en 2017, dresse une sorte de constat testamentaire de son travail de vigie : situation budgétaire du pays, rémunération des élus, financement des partis, train de vie des pouvoirs publics (dont l'Élysée) et des élus, etc. Autant de domaines dans lesquels René Dosière avance des solutions pour inoculer un peu de morale dans la vie publique.

Le Point.fr : Votre livre, qui dénonce les dérives de l'argent public, tombe à pic !

René Dosière : J'ai choisi le titre il y a plus de deux mois, bien avant l'affaire Fillon. Mais je tiens à souligner que cette affaire n'a pris cette ampleur que parce que François Fillon est candidat à la présidentielle, et parce qu'on a l'impression d'un enrichissement personnel. Je l'ai dit à la radio, ce n'est pas non plus l'affaire du siècle ! Il y a une dimension qui échappe à l'affaire elle-même, qui n'est pas une histoire de corruption. Mais cela montre à quel point les gens sont sensibles à l'argent des politiques et à leur comportement moral.

On s'aperçoit enfin que le statut de collaborateur parlementaire n'est absolument pas encadré, ce qui autorise les dérives. N'est-ce pas le moment de définir des règles ?

Si, bien sûr. La législation avance bien souvent comme ça, quand on se rend compte qu'il y a des abus. C'est après l'affaire Cahuzac qu'on a créé le parquet national financier et qu'on a obligé les parlementaires à publier leur patrimoine. Mais, à l'Assemblée nationale, nous n'avons pas attendu le Penelopegate pour réfléchir au statut du collaborateur parlementaire. Depuis quelques années, un groupe de travail animé par Bernard Roman cherche des solutions pour définir des règles de travail. Le collaborateur fait tout et n'importe quoi parce que le député fait tout et n'importe quoi.

C'est-à-dire ?

L'assistant assure le travail législatif à Paris. Mais, dans sa circonscription, il peut aussi accompagner l'élu à un déjeuner des anciens combattants pour le prendre en photo afin d'alimenter son compte Facebook ou simplement pour conduire sa voiture afin que le député puisse boire un peu sans craindre d'être contrôlé positif à l'alcootest ! Il est l'homme à tout faire de l'élu. Mais ce rôle dans la circonscription va se réduire de plus en plus, avec la fin du cumul des mandats. Aujourd'hui, un député passe environ un tiers de son temps à Paris, à l'Assemblée, et deux tiers dans sa circonscription. Ce rapport devrait s'inverser. Le collaborateur parlementaire suivra le mouvement.

“ Il y a eu une tentative pour que l'Assemblée nationale soit l'employeur, mais la Cour de cassation l'a refusée “

Pourquoi avoir laissé pendant des années un flou juridique autour de cette profession, alors que les députés devraient être irréprochables ? Les cordonniers sont-ils les plus mal chaussés ?

Depuis quelques années, les députés demandaient que soit défini un statut du collaborateur parlementaire. Ils se sont rendu compte que la législation sociale, notamment, n'était pas du tout respectée. Mais ce n'était pas possible, parce que le député est l'employeur de son assistant ; il ne peut donc signer une convention collective avec une organisation syndicale représentant les collaborateurs parlementaires, parce qu'il est seul.

Il y a eu une tentative pour que l'Assemblée nationale soit l'employeur, parce que c'est elle qui paie les assistants, mais la Cour de cassation l'a refusée. Il y a six mois, la solution a été trouvée avec la création d'une association des députés, capable de signer une convention collective. Cette association regroupe d'ores et déjà 452 députés, sur les 577 élus de l'Hémicycle. Elle va pouvoir discuter des modalités d'un statut, grâce à la loi travail. Il faudrait toutefois que les prochains députés, élus en 2017, y adhèrent en nombre.

Cette association a-t-elle déjà obtenu des avancées ?

Oui, concernant le temps de travail des collaborateurs employés à Paris. Ils sont désormais soumis à un temps de travail déterminé (les 35 heures), qui prend en compte le travail de nuit, les congés, etc. En revanche, les rémunérations ne sont pas du tout encadrées. Pour l'instant, la seule règle est que le collaborateur ne soit pas payé moins que le smic horaire, et que la rémunération d'un membre de la famille d'un député soit plafonnée. Il faut avancer pour définir des règles plus précises. C'est encore la questure de l'Assemblée qui, avant chaque législature, détermine les primes, comme celles pour les enfants en bas âge, pour les repas ou encore pour Noël...

Le Penelopegate pose-t-il aussi la question du statut de l'élu, qui devrait être mieux défini ?

Non. En revanche, il soulève une autre question, celle des emplois familiaux dans les collectivités locales. Dans les conseils régionaux et départementaux et encore plus dans les villes, qui sont les plus gros employeurs, les dérives existent, même si on n'en connaît pas l'ampleur. Les maires ont à leur disposition un grand nombre d'emplois libres pour constituer leur cabinet, qu'ils octroient parfois aux membres de leur famille. Certains sont même titularisés ensuite dans l'administration, alors que les concours sont nécessaires pour intégrer la fonction publique territoriale. Ça a été le cas à Aix-en-Provence, par exemple (la maire Maryse Joissains avait embauché son mari, NDLR) ou dans le Nord. Là aussi, il y a du travail pour mieux encadrer ces emplois.

A Suivre...
La Presse en Revue